

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION

N° 2023-12-DEL-389

OBJET :

**MARCHES PUBLICS –
SERVICE
D’INSERTION
SOCIALE ET DE
QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE
AYANT POUR
SUPPORT LA
REALISATION DU
NETTOYAGE ET DE
L’ENTRETIEN DES
ESPACES PUBLICS**

RAPPORTEUR :

Monsieur Cyrille ARZEL

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES:
33

VOTANTS : 33

Le 12 DECEMBRE 2023 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l’Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D’ENVOI DE LA CONVOCATION : 4 DECEMBRE 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL donne pouvoir à Madame Catherine EVANO, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND donne pouvoir à Madame Bérengère VOILLOT, Mme Paméla BUQUET-MAIRE donne pouvoir à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Fernando MENDES donne pouvoir à Monsieur Pascal GILLES, Madame Frédérique MAHER donne pouvoir à Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Monsieur KERIGNARD Sophie, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Hakan KARACIGER donne pouvoir à Monsieur Philippe DA-RIN.

EXCUSÉ(S) : 0

ABSENT(S):0



OBJET : MARCHES PUBLICS - SERVICE D'INSERTION SOCIALE ET DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE AYANT POUR SUPPORT LE BALAYAGE MECANIQUE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 20230125DEL002 en date du 25 janvier 2023,

VU la délibération n° 2023-04-DEL-199 en date du 5 avril 2023,

VU l'avis rendu par la Commission aménagement, travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable dans sa séance du 27 novembre 2023,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de Triel-sur-Seine de disposer d'un service de balayage mécanique dans le cadre de la délégation de la compétence entretien de la voirie à compter du 1^{er} janvier 2024,

CONSIDERANT que le coût prévisionnel est estimé au maximum à 170 000 € HT annuel,

CONSIDERANT que le marché sera conclu pour un an renouvelable 3 fois,

CONSIDERANT qu'il n'est pas prévu de décomposition en lot car l'allotissement de ce marché ne permettrait pas à la Commune d'avoir un volume suffisamment conséquent et représentatif pour permettre une offre concurrentielle,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré **à la majorité avec 19 voix pour, 10 voix contre et 4 abstentions** (**pour** : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, , Monsieur Julien SAUVÉ, , Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Frédérique MAHER, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI ; **contre** : Monsieur Marc FONTAINE, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI ; **abstentions** : Madame Bérengère VOILLOT, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Paméla BUQUET-MAIRE),

DÉCIDE

ARTICLE 1ER : D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager la procédure de passation d'un marché de service d'insertion sociale et de qualification professionnelle ayant pour support le balayage mécanique, selon la procédure formalisée en application du Code de la commande publique.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire dans le cas où la procédure serait infructueuse, à relancer celle-ci selon les dispositions prévues par le Code de la commande publique en pareil cas.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à attribuer et signer le marché de services d'insertion sociale et de qualification professionnelle ayant pour support le balayage mécanique ainsi que les éventuels avenants et documents d'exécution du marché sous réserve de la procédure applicable.

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire de prendre toute décision relative à l'exécution et le règlement du marché de service d'insertion sociale et de qualification professionnelle ayant pour support le balayage mécanique.

ARTICLE 5 : DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric ACUN


La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>